

COMMISSION PERMANENTE
Mercredi 21 décembre 2022

RAPPORT relatif à un projet de délibération portant approbation du compte financier de l'exercice 2021 de l'établissement public « Vanille de Tahiti » et affectation de son résultat

Intervenant du groupe	Tavini Huiraatira	Mme Eliane Tevahitua
Rapport n°		149-2022 du 8 décembre 2022
Lettre n°		4496/PR du 24 juin 2022
Temps de parole		10 mn
Consigne de vote		ABSTENTION (après avoir entendu le ministre)

Seul le prononcé fait foi.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les ministres,
Mesdames et Messieurs les Représentants,
Chers Collègues, Ia ora na,

Notre assemblée est saisie d'un projet de délibération portant approbation du compte financier 2021 de l'établissement public « Vanille de Tahiti ».

L'Etablissement Vanille de Tahiti a démarré en 2021 **une campagne de sensibilisation aux résidus de pesticides retrouvés dans les gousses de vanille**. Les analyses des résidus de pesticides dans la vanille mûre en provenance des îles de Huahine, Tahaa, Raiatea et Tahiti ont révélé la traçabilité de pesticides dans certains échantillons.

Par ailleurs, des analyses de pesticide, mais cette fois-ci dans la vanille préparée, ont révélé que « 2 sur 4 échantillons » contenaient des pesticides.



Un taux alarmant et qui, selon la direction de l'EVT, serait retombé à 5% en 2022 suite à la sensibilisation des agents vulgarisateurs sur les dangers des pesticides.

Pour rappel, même la présence infime de pesticide peut enclencher le rappel de produits voire la destruction des lots concernés.

En effet, le 7 juillet dernier, la presse locale nous informait du rappel volontaire sur le fenua des glaces vanille d'une marque européenne bien connue. Il s'avère que ce retrait de glaces en pots met en cause des traces d'oxyde d'éthylène (ETO) détectées dans l'extrait de vanille de Madagascar qui parfume les pots de glace – l'Oxyde d'éthylène est un **pesticide cancérogène interdit**.

Monsieur le ministre, avez-vous été informé et alerté par vos services de ce problème ?

La filière vanille fait face à d'autres difficultés qui ne sont toujours pas résolues à savoir les **vols de gousses de vanille**. Il y a eu des réunions, une marche de protestation...mais qu'en est-il des victimes ?

En réponse à ma question écrite sur la « lutte contre le vol de vanille en Polynésie », vous nous avez rappelé le cadre réglementaire par le biais d'une loi du pays sur l'organisation de la filière vanille, les conseils donnés par les



vulgarisateurs de l'EVT sur le moyen du poinçonnage et marquage des gousses. Mais, concrètement qu'avez-vous fait M. le ministre pour aider tous ces producteurs de vanille spoliés ?

On parle tout de même d'un préjudice de plusieurs dizaines de millions de francs !

A titre d'exemple, le marquage des gousses de vanilles **est obligatoire à Madagascar.**

Un point sur lequel nous aimerions avoir des réponses concerne le bilan social. Vous nous informiez que l'établissement n'a pas connu de mouvement social ni en 2020, ni en 2021. Néanmoins, tel n'est pas le cas pour 2022. Je ne reviendrai pas sur le détail du courrier d'alerte intitulé « SOS des harcelés de l'EPIC Vanille de Tahiti », puisque Madame la directrice nous a donné des explications en commission législative sur la situation d'un agent en particulier sur les 7 concernés.

Mais n'oublions pas, Monsieur le ministre, qu'il s'agit d'harcèlement moral passible de recours judiciaire de la part de la victime présumée. M. le ministre, avez-vous lancé un audit interne car ce n'est pas la première fois que l'EVT fait face à des problèmes de harcèlement moral ?



En ce qui concerne la subvention d'exploitation, en 2021, celle-ci était de l'ordre de **225 millions**. L'EVT avait fait l'objet également de 4 projets d'aide financière pour un montant total de **86 millions de francs**.

On notera, dans l'ordre du jour de votre Conseil d'Administration du 14 novembre 2022 la **création de 4 postes budgétaires** (pour rappel, l'effectif en **2021** était de l'ordre de **37 agents** représentant une charge de personnel de plus de 178 millions (charges patronales incluses). Pour 2023, la subvention d'exploitation sera de 255 millions. On constate de nouveau que l'Etablissement Vanille de Tahiti **vit toujours sous perfusion !**

Deux derniers points si vous le permettez :

- le **projet dit agricole VANI-RA** porté par la mairie de Taputapuatea et associant au sein de serres agricoles, la culture de la vanille à la production d'énergie photovoltaïque ; et,
- le **projet de recherche** du marché thérapeutique ANTI-CANCER de la vanille dont nous a parlé Monsieur le ministre en séance du 16 mars 2021

Quelques mots sur le positionnement du gouvernement à l'égard de ces 2 projets ?

Le groupe Tavini Huiraatira réserve son vote en fonction des réponses que vous daignerez nous apporter M. le ministre. **Abstention au final**

Je vous remercie.

Eliane TEVAHITUA

Représentante inscrite au groupe Tavini Huiraatira